



PLOEMEUR
PLANVOUR

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601626-20221214-DB20221216-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 14 décembre 2022

SUBVENTIONS DE PROJETS 2022 – SECOND SEMESTRE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Marianne POULAIN, , Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN.

Absents (sortis de salles) : Pascal GUERIF, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE

Présents : 24
Pouvoirs : 03
Absents : 06

n°16

SUBVENTIONS DE PROJETS 2022 – SECOND SEMESTRE

Rapporteur : Jean-Luc SCIEUX

Les subventions municipales sont votées par le Conseil municipal en deux temps au cours de l'année budgétaire :

Le premier passage a lieu, généralement, en décembre de l'année N-1 pour l'année N.

Il concerne les deux types de subventions versées par la Ville : fonctionnement et aide aux projets.

Puis, un second passage au second semestre de l'année N pour l'année en cours.

Seules les subventions projets sont proposées au vote.

Pour ce second passage de l'année 2022, trois associations ont fait parvenir un dossier (A.S. Guermeur ; Comité des fêtes de Kerroch ; Meilleur ouvrier de France – M.O.F. 56).

Organismes	Proposition projet 2022	Observations
A.S. Guermeur	500 €	Participation à la prise en charge des cachets des groupes de musique à l'occasion de leur Fest deiz organisé le 25 septembre 2022.
Comité des fêtes de Kerroch	300 €	Participation aux frais liés à l'organisation de la fête de Kerroch qui s'est déroulé le dimanche 22 mai 2022.
Meilleur ouvrier de France – comité du Morbihan	50 €	Participation à l'organisation du concours 2022. Un jeune Ploemeurois est lauréat de la médaille d'or – spécialité électricité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du mardi 29 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 1er décembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ATTRIBUE les subventions ci-dessus ;
- AUTORISE le maire ou son représentant à procéder aux versements.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pascal GUERIF, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, ne prennent pas part au vote, en raison de leurs représentations associatives.

Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, ne souhaitent pas prendre part au vote.

